

AVIS DE REUNION

La prochaine réunion ordinaire du Conseil Municipal aura lieu le :
(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Lundi 27 avril 2026
à 18H30
Salle du Conseil à la Mairie**

Suite à une mise à jour de l'ordre du jour, les points relatifs aux délibérations du 20 mars 2026 (n°2026-02-04 et n°2026-02-05) ont été ajustés.

L'ORDRE DU JOUR MODIFIÉ EST LE SUIVANT :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2026
- **Retrait de la délibération n°2026-02-04 du 20 mars 2026 portant fixation des indemnités de fonction**
- **Adoption d'une nouvelle délibération relative à la fixation des indemnités de fonction**
- **Retrait de la délibération n°2026-02-05 du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire**
- **Adoption d'une nouvelle délibération relative aux délégations consenties au Maire**
- Vote des taux d'imposition 2026
- Vote du budget primitif 2026
- Acquisition d'une parcelle cadastrée AH 116 (rue du Piquier)
- Proposition pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Désignation du collège des référents déontologues pour les élus locaux
- Questions diverses

Fait à Touvre, le 20 avril 2026

Pascal JAUMARD,
Maire de Touvre



Affiché et publié le 20 avril 2026